



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Avril 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 Mars 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT -- BEYRAND -- CELAN -- CHIBRAC -- GARRIGOU -- GASTEUIL -- LANGLOIS - PROUILHAC -- PUJO -- QUINTANO -- QUISSOLLE -

Mesdames BETTON -- BINET - BOUSSEAU -- BOUTER -- MOREIRA - REMIGI - SILVESTRE - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL

Monsieur RECORS à Monsieur DUCOUT

Madame PENARD à Monsieur QUINTANO

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA

Madame COMMARIEU à Madame SILVESTRE

Madame ROUSSEL à Monsieur PROUILHAC

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur PUJO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023 - DÉLIBÉRATION N° 2023/2/6
Réf 7.5.2

**OBJET : BORDEAUX TECHNOWEST – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
2023 - AUTORISATION**

Monsieur GARRIGOU expose,

La technopôle TECHNOWEST propose un dispositif complet d'accompagnement (incubateur > pépinière > centre d'affaires > parc industriel).

Dans le cadre de notre compétence en matière de Développement Economique et d'Emploi, il vous est proposé de participer au financement de l'Association BORDEAUX TECHNOWEST qui porte le fonctionnement de la Technopole BORDEAUX TECHNOWEST et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000€ pour l'année 2023.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 25 voix POUR (Monsieur QUINTANO ne votant pas pour son mandat)

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à BORDEAUX TECHNOWEST au titre de l'année 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 5/05/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 9/05/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.